



Association Nationale de Retraités
Reconnue d'intérêt général
Siège

Paris, le 03 juillet 2023

Monsieur le Président du Groupe La Poste
Monsieur Philippe WAHL
CP A 701
9 Rue du Colonel Pierre AVIA
75015 PARIS

Réf : 176/2023/FXL

Monsieur le Président,

Nos adhérents à l'Association Nationale de Retraités - A N R -, anciens postiers et titulaires d'un compte postal où est domicilié leur pension, reçoivent actuellement un courrier du Groupe La Poste et de la Banque Postale leur annonçant la suppression, au 31 décembre 2023, des avantages dont ils bénéficiaient, accordés et financés par La Poste.

Ces avantages, supprimés, sont énoncés : taux de découvert préférentiel pour les détenteurs d'une Formule de Compte, cotisation gratuite ainsi que des points offerts dans le cadre du service Adésio et prime de fidélité annuelle sur les encours du compte bancaire au taux annuel du Livret A dans la limite d'un encours de 10 000€.

Le courrier de la Banque Postale offre, très généreusement, conformément à ses obligations légales, la possibilité pour le retraité de clôturer son compte bancaire gratuitement s'il n'est pas satisfait de l'abrogation de ces avantages.

La justification de cette mesure est la baisse du chiffre d'affaires du courrier et la baisse de la fréquentation des bureaux de poste en raison des usages numériques. Les avantages financiers consentis aux retraités de La Poste représenteraient une charge financière trop lourde (non chiffrée).

Il est vrai que le groupe La Poste, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 35,39 Md€ en 2022, a vu son résultat d'exploitation (retraité des éléments non récurrents) passer de 2486 M€ à 2392 M€ en 2022. Le résultat d'exploitation de la Banque Postale a bondi de 1642 M€ en 2021 à 1841 M€ en 2022 (+ 12,1%). Par contre le résultat d'exploitation du courrier chute de 1246 M€ en 2021 à -767 M€ en 2022.

Peut-on estimer que l'effondrement du courrier et la chute de la fréquentation des bureaux de poste sont de la responsabilité des retraités de La Poste et que cela justifie la suppression des quelques avantages dont ils bénéficiaient ?

La Poste s'enorgueillissait jusqu'ici de sa politique sociale et la Banque Postale a voulu être une entreprise à mission depuis février 2022, dont l'un des volets de sa mission est social et sociétal.

Les avantages que l'on décide de supprimer pour les retraités de La Poste au 31 décembre 2023 sont un enjeu financier sans doute assez faible pour le Groupe La Poste mais cela représente un montant conséquent pour des retraités modestes qui voient actuellement avec l'inflation leur paupérisation rapide, d'autant que les revalorisations des retraites sont nettement inférieures au taux de l'inflation officiellement constaté et vécu.

Anciens facteurs, guichetiers, agents du tri, agents des chèques postaux, cadres moyens forment l'essentiel du nombre des retraités de La Poste. Ils ont conservé leurs comptes à La Poste à leur retraite car ils en sont titulaires depuis le début de leur carrière et que cela fait partie de leur fierté d'avoir été postiers.



Association Nationale de Retraités

Reconnue d'intérêt général

Siège

La mesure prise n'est pas seulement le signe d'un dédain envers d'anciens postiers modestes, mais l'expression d'un manque de considération, voire d'un mépris : les nombreux courriers reçus à l'ANR expriment avec force ce sentiment et l'amertume ressentie.

Certes, les intérêts financiers de l'entreprise, même pour des sommes relativement faibles, semblent primer sur toute autre considération, notamment humaine. On peut regretter que cela se manifeste dans une entreprise publique et par une banque qui se veut « Citoyenne ». D'autres entreprises publiques, malgré leurs difficultés, comme la SNCF, EDF, ou Air France ont mis un point d'honneur à préserver pour leurs retraités les avantages qui leur ont été accordés depuis de nombreuses années en reconnaissance.

Monsieur le Président, cette mesure paraît peu réfléchie et mériterait d'être affinée. C'est pourquoi je vous demande de me recevoir sur ce sujet qui suscite beaucoup de réactions consternées de la part des postiers retraités, par ailleurs souvent parents de postiers en activité actuellement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

Le Président National

François Xavier LEHMANN